



NOUVELLES DE VAL-JOLI

Mot du maire



Bonjour à tous,

La municipalité est à préparer les travaux d'amélioration sur nos rues et chemins pour l'été 2024. Il y aura des changements de ponceaux dans le Rang 11 et Chemin Grande Ligne. On fera du rechargement dans le Rang 9 et Rang 10 sur les parties en gravier.

La municipalité vous demanderait de respecter les déplacements avec des surcharges durant la période de dégel. On injecte au-delà de 100,000\$ dans l'entretien de nos routes annuellement, Alors dû à une mauvaise utilisation du transport ce n'est pas long qu'on ne s'améliore pas car on ne fait que réparer sans améliorer.

N'oubliez pas qu'il est interdit de laisser des jeux dans les rues publiques de la municipalité et que la municipalité n'est aucunement responsable s'il y arrivait un bris ou un vol.

Rolland Camiré
Maire



Demande de permis-urbanisme

municipalite@urbatek.ca

819 993-3244 p.1

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

par Marie-Céline Corbeil



Bonjour!

Comme vous serez à même de le constater, il y a présentement plusieurs projets de règlements en cours. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter!

Un petit rappel à l'effet que toute nouvelle construction de résidence principale doit être munie d'un lampadaire à l'avant. Il y a peut-être eu des oublis mais vérifiez vos permis de construction, l'article devrait y figurer.

Comme la saison estivale approche, je vous informe que la firme Urbatek va faire la vérification de certaines installations septiques dont le dossier est incomplet à la municipalité. Nous pouvons également demander de faire vérifier votre fosse si nous avons un doute qu'un écoulement provient de votre propriété. Des tests seront alors effectués par Urbatek. C'est une obligation que le gouvernement provincial nous impose de s'assurer que le règlement provincial est respecté au niveau des systèmes septiques pour préserver nos sources d'eau potable et l'environnement, à défaut de quoi, la municipalité pourrait se voir imposer des sanctions graves. Tous les contrats d'entretien de vos systèmes septiques tels Bionest, Ecoflo et autres du type doivent être renouvelés annuellement afin d'être sous contrat pendant toute l'année, sinon vous vous exposez à de lourdes amendes pour non respect du règlement provincial.

En terminant, un rappel concernant vos travaux de construction, contactez Urbatek rapidement pour la planification de vos travaux, vous devez toujours vérifier si un permis est obligatoire pour votre projet.

Merci!

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale

Prochaine réunion du conseil
Mardi le 6 mai 2024



2e versement des taxes
30 avril 2024



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
Projet de règlement 2024-04

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

Que lors de la séance tenue le 2 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2024-04 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mai 2024 à 20 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 11E JOUR D'AVRIL 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
Projet de règlement 2024-05

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 4 mars dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le premier projet de « **règlement no 2024-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-06 afin d'ajouter cabane à sucre accessoire à l'habitation à la liste des bâtiment accessoires permis;**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mai 2024 à 20 h 00, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le premier projet de règlement vise à :

- Ajouter « Cabane à sucre accessoire à l'habitation » à la liste des bâtiment accessoire permis sauf dans les zones de type « R »

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 11E JOUR D'AVRIL 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
Projet de règlement 2024-06

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 2 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2024-06 visant à modifier le règlement de construction no 2004-8 dans le but d'autoriser certains types de fondations sur pieu et abrogeant certains articles.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mai 2024 à 20 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à autoriser certains types de fondations sur pieu;

Que le projet de règlement vise à abroger certains articles du règlement qui sont déjà en vigueur dans sa réglementation;

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 11E JOUR D'AVRIL 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
Projet de règlement 2024-07

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de lotissement.

Que lors de la séance tenue le 2 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, projet de « **règlement numéro 2024-07 visant à modifier le règlement de lotissement 2004-7 afin de modifier les dispositions relatives aux rues sans issues.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mai 2024 à 20 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à ajouter des dispositions concernant les rues sans issue en retirant la possibilité de réaliser une rue sans issue se terminant en rond de virage et en modifiant la longueur maximale d'une rue sans issue pour lots non desservis;

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 11E JOUR D'AVRIL 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance qui se tiendra le 6 mai 2024, à 20 h, en son lieu habituel situé au 500, route 249, à Val-Joli, le conseil municipal de la Municipalité de Val-Joli prendra en considérant la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – Implantation d'un garage privé – Lot 4 811 776 – 606, route 143 Sud

Demande déposée le 6 mars 2024, par Monsieur Simon Desaulniers concernant l'implantation d'un nouveau garage privé sur le lot 4 811 776 du Cadastre du Québec, situé au 606, route 143 Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- -Qu'un nouveau garage privé soit implanté à une distance de 0,3 mètres (1 pied) de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage no. 2004-6, à l'article 5.7, pour la zone C-7, exige une marge de recul avant minimale de 11 mètres pour les bâtiments accessoires.
- -Que ce même garage se trouve en partie en cour avant, alors que le règlement de zonage no. 2004-6, à l'article 6.1, exige que l'espace situé dans la cour avant doit être conservé libre de tout usage ou construction.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 11E JOUR D'AVRIL 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 8 janvier dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « règlement numéro 2023-10 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 afin d'intégrer des dispositions relatives à une **cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire aux fins de concordance au schéma d'aménagement de la MRC.** »;

Que ledit règlement numéro 2023-10 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 6 mars 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2023-10 est entré en vigueur le 6 mars 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 6 mars 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2023-10 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 11E JOUR D'AVRIL 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière

le saviez
VOUS?

Une petite
chronique qui
peut vous
sauver des
soucis!

Mon chien est gentil et il m'écoute, je n'ai pas besoin de l'attacher!

Votre chien est un animal qui protège votre propriété, qui se protège, qui n'aime pas voir d'autres animaux ou qui avertit à sa manière tout intrus.

Il ne vous écoute pas toujours!

Saviez-vous que :

Saviez-vous que votre chien pourrait ne pas être aussi gentil qu'il en a l'air, qu'il peut s'échapper de votre propriété et aller gronder, sauter ou même mordre un piéton ou un autre chien?

Saviez-vous que même les petits chiens peuvent infliger des blessures graves?

Saviez-vous que même sur votre propriété, vous êtes responsable des comportements de votre chien envers les visiteurs qui circulent sur votre propriété?

Toutes ces situations peuvent entraîner une visite de la SPA Estrie qui pourrait ordonner une évaluation comportementale de votre chien à laquelle vous serez obligé de vous conformer et même prendre en charge la garde de votre chien? Si votre chien est déclaré dangereux, vous risquez de devoir le faire euthanasier?

Qu'une morsure peut entraîner un constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec?

Piétons, n'hésitez pas à signaler à la SPA Estrie tout chien qui entrave votre marche sur la voie publique! SPA Estrie: 819 821-4727

S'INFORMER À SA MUNICIPALITÉ, ÇA PEUT VOUS SAUVER BIEN DES SOUCIS!



Nous acceptons les candidatures pour le poste étudiant jusqu'au 29 avril 2024.

Envoie ton CV à direction@val-joli.ca.

- Tu as 14 ans et plus, permis de conduire un atout, ou permis de scooter un atout.
- Tu aimes le plein air et les travaux de voirie car tu accompagneras l'équipe de travaux publics sur certains chantiers et tu t'occuperas des parcs et autres espaces verts de la municipalité.



Selon notre règlement de zonage, les ventes de garage sont permises aux conditions suivantes :

- la vente doit avoir lieu sur un terrain occupé par un usage résidentiel;
- la vente doit être effectuée par l'occupant d'un logement situé sur le terrain où se déroule la vente;
- la durée de la vente est limitée à 48 heures;
- il est permis d'effectuer 2 ventes de garage par logement par année.

Ce permis est sans frais. Vous n'avez qu'à téléphoner à la Municipalité au 819-845-7663 poste 1 et à nous mentionner la date de la fin de semaine choisie pour votre vente de garage. (Laisser un message en cas d'absence).

S'il pleut au moment où vous auriez dû tenir votre vente de garage, vous n'avez qu'à nous téléphoner pour la reporter à un autre jour.



HEURES D'OUVERTURE - 2024
Ouvert du 24 avril au 30 novembre

DIMANCHE - LUNDI- MARDI → FERMÉ
MERCREDI - JEUDI - VENDREDI → 9 H À 17 H
SAMEDI → 9 H À 15 H

📍 666, chemin Keenan, Melbourne

INFORMATION T. 819 826-6505 poste 321 / 819 518-2544 www.val-saint-francois.qc.ca info.mrc@mrcvsf.ca



Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663

Marie-Céline Corbeil, dir., P.3, direction@val-joli.ca

Urbanisme, P.2, municipalite@urbatek.ca TEL : 819-993-3244

Josiane Perron, adj., P.1, secretariat@val-joli.ca,

Pier Lacasse, resp. voirie, P.4, voirie@val-joli.ca

500, Route 249

Val-Joli (QC) J1S 0E8

LUNDI AU JEUDI DE 8H30-12H, 13H-16H30

VENDREDI DE 8H30 À 12H

Pour toutes plaintes concernant les animaux :

SPA de l'Estrie : 819 821-4727

INSCRIPTION À LA LIGUE DE BALLE MOLLE AMICALE INTER-MUNICIPALE



INSCRIPTIONS 2024

Samedi 4 mai entre
9 h 00 et 12 h 00
au bureau municipal situé au
500 route 249, Val-Joli



Frais d'inscription :
30 \$ pour 1er enfant -
25 \$ pour 2e enfants -
20 \$ pour 3e enfants
d'une même famille

***Après le 1er juin, les frais d'inscription seront majorés à 40 \$ par enfant. ***
Le formulaire d'inscription est disponible à l'hôtel de ville et sur notre site internet : www.val-joli.ca

POUR INFORMATION : secretariat@val-joli.ca ou
819-845-7663, poste 1 (mardi au vendredi midi)

JOURNÉE DE L'ARBRE 18 mai 2024 - 8h30 à 12h

GARAGE MUNICIPAL

Il y aura une distribution d'arbres
(feuillus et conifères) et de
compost.



Vous aurez de la documentation
sur
les essences distribuées.

Veillez prévoir des
contenants pour le compost



Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.5
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Jonathan Morin

Siège 6 : Johanne Maurice



@municipalitevaljoli